

République Française
Département Haute-Marne
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 10 avril 2018

Référence
2018-8

Objet de la délibération

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
34	18	21

Date de la convocation
03/04/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2018 et le 10 avril à 18 heures 30, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du Syndicat Mixte à Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

PRESENTS : Jacky BOICHOT, Patrice CLOSS, Didier COGNON, Dominique COMBRAY, Gilles DESNOUVEAUX, Franck DUHOUX, Jacky GILLET, Gilles GODARD, Bernard GUY, Martine HENRISSAT, Marie- Claude LAVOCAT, Christophe LIMAUX, Laurent MARRAS, Anne-Marie NEDELEC, Véronique NICKELS, Stéphane MARTINELLI, Jean-Yves ROY, Patrice VOIRIN.

PROCURATIONS :

Claude COSSON à Laurent MARRAS, Christine GUILLEMY à Stéphane MARTINELLI, Françoise TRELAT -VALLON à Bernard GUY.

EXCUSES : Michel ANDRE, Pascal BABOUOT, Claude COSSON, Stéphane EMERAUX, Christine GUILLEMY, Jonathan HASELVANDER, Marie-France JOFFROY, Denis MAILLOT, Michel MENET, Bernadette RETOURNARD, Amélie ROBERT, Yvette ROSSIGNEUX, Françoise TELLAT-VALLON, Patrick VIARD, Mariette VOILLOT, Jean-Marie WATREMETZ.

A été nommé secrétaire : Jean-Yves ROY

Projet de coopération « Reducing the Distance »

VU les statuts du Syndicat mixte du Pays de Chaumont,

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont qui porte le GAL a l'obligation de mettre en place des projets de coopération interterritoriaux et/ou transnationaux dans le cadre de l'animation du programme LEADER ;

CONSIDERANT que le projet de coopération « Reducing the Distance » avec la Sardaigne et la Portugal a pour objectif de valoriser les circuits courts par la mise en place des marchés de producteurs en 2019 et 2020.

SUR PROPOSITION du Président,

ET APRES en avoir délibéré,

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée

(Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0)

- 1° D'approuver la participation du SMPC au projet de coopération
- 2° D'autoriser le Président à solliciter les subventions

Fait et délibéré à Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Stéphane MARTINELLI
Le Président
Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération.

